



Cidex 101 - Rés. Château - 574 Av. Notre Dame - 85440 Talmont St Hilaire

Le 26 octobre 2018

Compte rendu Bureau ASL

Vendredi 26 octobre 2018

Présents :

Mmes Metayer, Raffin, Mrs Pigeault, Morvan, Mériaux, Cousin, Mathé, Ouba, Meunier.

Sogire :

Mme Giron, Mr Kerfers.

Approbation du compte rendu du dernier bureau

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Organisation du bureau et des commissions

Définition des Commissions (tableau récapitulatif ci-joint).

Vote du budget de l'exercice 2019

Conformément aux statuts modifiés le bureau approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2019 sur la base du budget 2018 soit 514.510,00 €.

Point travaux urbanisme et espaces verts

Espaces verts :

- Remise en état de l'arrosage : il apparaît en effet qu'une trentaine d'électrovannes sont à remplacer (transmission électrique par câble HS). Il conviendrait alors de remplacer ces éléments de façon autonome à pile (9V classique). Le remplacement de ces électrovannes ne permettrait peut-être pas de régler les problèmes connus mais représente un préalable incontournable. Cout de l'intervention selon devis Littoral Vert : 39.491 € TTC.
- Un projet d'automatisation de système d'arrosage connecté permettant d'optimiser tant les consommations que le résultat sur le terrain est à l'étude. Un fabricant spécialisé a été présenté par LV. Un audit est en revanche nécessaire pour définir la viabilité du projet (4.400 € HT).

- Une réunion du département EV sera réalisée en décembre 2018 avec l'objectif de définir l'optimisation des espaces verts (gestion différenciée, zones naturelles ...). A ce titre, un cahier des charges doit être réalisé pour effectuer une mise en concurrence au titre du contrat. Le contrat actuel LV a été renouvelé pour un an (fin des prestations au 30 septembre 2019).

Urbanisme :

- Des travaux de reprise d'enrobés sont à engager pour un montant de 17.162,13 € TTC auquel il convient de valider le devis de Littoral Vert de 805,39 € TTC (arrachage de 4 souches de My Abitat jusqu'au local ménage P&V). Le bureau valide la commande de ces travaux.
- Vérification structurelle des deux passerelles : deux devis ont été communiqués par le bureau de contrôle Qualiconsult (624 € TTC) et Socotec (1224 € TTC). Cependant ces deux devis comportent 2 passerelles alors qu'il en existe 3. Les devis devront être refaits en conséquence et devront également inclure l'étude structurelle.
- Disjonction éclairage secteur Alouette 2 : devis de Delatour (925,77 €). Le bureau décide de ne pas valider ce devis en l'état. Une recherche plus approfondie devra être effectuée afin de déterminer précisément l'origine des dysfonctionnements.
- Revoir le contrat de curage (liaison sous le Spot).
- Réparation du candélabre au Village du Golf. Le bureau valide le devis Delatour pour une somme de 385 € TTC (taux horaire basé sur une demi-journée à deux personnes).
- Prévoir nettoyage/entretien du décanteur situé à proximité de la résidence Pointe du Lac.

Bilan sécurité avec Mr Laurantin

Monsieur Laurantin fait part de son bilan sur la saison écoulée.

Les incivilités sont souvent les mêmes. En revanche, il est constaté des groupes de jeunes générant des nuisances importantes au niveau du secteur Pointe du Lac, à proximité du terrain de sport appartenant à P&V. L'ASL a d'ores et déjà saisi P&V aux fins de clôturer ce terrain.

La vétusté des bornes d'accès au Village rend leur utilisation non adaptée. Une réflexion doit avoir lieu concernant l'amélioration du contrôle des accès des voies de circulation du Domaine.

Point sur la vidéo surveillance

On observe que le déploiement de cette première tranche génère un contournement des accès sous surveillance.

Une réflexion sur les systèmes de télésurveillance est en cours.

Signalétique du Village (Plan du Village)

Le plan a été modifié lors du bureau. Ils intégreront le plan du Village mis à jour, des encarts publicitaires afin de limiter les affichages sauvages qui seront systématiquement enlevés sans préavis. Sur la face opposée, une partie sera dédiée à Pierre & Vacances pour l'affichage de ses propres programmes et activités, une autre partie sera réservée aux informations de l'ASL.

Bilan saison touristique

Ci-dessous la tableau récapitulatif des animations de cet été

	Quant.	TTC
Spectacles enfants	8	3460,00
Concerts	9	3627,70
Soirée Brésilienne	1	754,32
Soirée DJ	7	2772,00
Feux d'artifice	7	7126,00
Repas Artificier	7 à 18€	126,00
		17.866,02

Marchés

Il est envisagé la possibilité de confier à Glassy Glass la mise en place du marché (le financement pourrait être compensé par le volume d'heures qui est moindre l'hiver).

Afin d'avancer sur ce sujet, l'entreprise Glassy Glass devra être consultée afin de revoir le contrat actuel en vue de l'optimiser.

Point sur les rétrocessions

Monsieur Ouba précise avoir relancé à plusieurs reprises la correspondante en charge de ces travaux chez P&V. Réponse a été récemment faite par cette dernière indiquant qu'une réunion interne (P&V) serait tenue rapidement afin d'envisager les cessions dans des délais raisonnables.

Mr Ouba indique avoir reçu une offre de vente de P&V pour les locaux commerciaux. Le bureau donne tout pouvoir à Monsieur Ouba pour mener les négociations. Ces locaux permettraient à l'ASL de disposer d'espaces pour tenir les réunions, domicilier le siège de l'association....

A l'issue de ces négociations, l'assemblée générale de 2019 sera appelée à statuer sur ce projet.

Points sur les statuts

Le bureau s'est fixé comme objectif de soumettre à la prochaine assemblée générale une modification des statuts.

Ce projet de modification sera présenté lors de la réunion annuelle du bureau à laquelle seront invités l'ensemble des présidents des copropriétés (22 février 2019 au matin).

Cette présentation sera suivie par des échanges entre les participants et les membres du bureau avec l'objectif de fédérer le projet et valider le projet définitif au 30 mars 2019.

Point sur la circulation au niveau du parking central – rencontre avec Mr Mollé Maire Adjoint en charge de voies et occupation domaine public

Monsieur Jacques Mollé, adjoint au Maire de Talmont, en charge des voiries et de l'occupation du Domaine public accompagné par le représentant de la Police Municipale présente la création d'une zone partagée sur l'ensemble des voiries du parking devant la place centrale. Un « STOP » sera mis en place à l'approche de la place, la signalisation sera renforcée (ZONE 20 Km/h).

Le massif situé à l'extrémité, en sortie, devra être rafraîchi afin de permettre une meilleure visibilité. La commune soumettra un plan de signalétique et de marquage pour accord.

Le bureau sensibilise la commune :

- concernant la vitesse excessive fréquemment relevée au niveau de la rue de la Villa de la Paix.
- La possibilité de créer deux arrêts (Domaine du Moulin/Entrée principale du Village) de bus communal gratuit pendant la période estivale qui permettrait aux vacanciers de relier la plage du Veillon et le centre de Talmont.

Demandes des copropriétaires et des copropriétés
--

Résidences 4/9 et 12/15 rue du Lac

SOGIRE informe le bureau du démarrage des travaux de ravalement pour les deux résidences à compter de début novembre (fin des travaux fin mars 2019). Les copropriétés sollicitent l'accord du bureau pour la mise en place d'une cabane de chantier au niveau du parking et de la mise à disposition des WC.

Le bureau décide :

- D'autoriser l'installation d'une cabane de chantier type Algéco au niveau de parking principal.
- D'autoriser les entreprises à utiliser les WC situés devant la place centrale avec obligation d'état des lieux à l'entrée et à la sortie. En cas de constatation de manque de propreté, cet accord serait immédiatement caduc.

Résidence 12/15 rue du Lac

Décision à prendre concernant la peinture du local commercial Vival.

Le bureau après en avoir délibéré demande à l'enseigne VIVAL de remettre en l'état initial la façade de la superette. Dans tous les cas, un projet devra être obligatoire remis avant toute intervention.

Résidences 12/15 rue de Lac & Santolines

Le bureau après en avoir délibéré demande que les copropriétés concernées présentent un modèle de rack (à leurs charges exclusives) ainsi que l'emplacement souhaité sur le territoire de l'ASL qui sera de nouveau soumis au bureau pour décision.

AFUL Domaine du Moulin

Révision de la signalétique « OM ».

Le bureau prend acte de la demande et mandate la commission Urbanisme pour lier cette demande avec le dossier signalétique existant.

Résidence Les Santolines & Cottage

Trois demandes de copropriétaires demandant la possibilité de se raccorder au réseau téléphonique existant pour être en mesure de souscrire un abonnement internet.

Le bureau prend acte de ces demandes dans l'attente de renseignements complémentaires.

Relation avec la copropriété du Bocage
--

Cet été, l'ASL a procédé à la remise en état de l'éclairage des voiries. Une étude sur l'état général de l'ensemble des candélabres sera faite afin de procéder aux éventuelles rénovations.

L'ASL valide l'amélioration de la réception TV au même niveau que celle ayant déjà eu lieu au niveau du Village.

Questions diverses
